

Déclaration de la France à la session de discussions  
d'experts sur la criminalité environnementale  
14 au 16 février 2022  
Prononcée par Barbara Pompili  
Ministre de la Transition écologique  
(5 minutes)

Madame la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, chère Ghada Waly,  
Madame la Directrice du Programme des Nations Unies pour l'environnement, chère Inger Andersen,  
Madame la Secrétaire générale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, chère Ivonne Higuero,  
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ONUDDC, et plus particulièrement sa Directrice exécutive, des efforts déployés pour organiser ici, à Vienne, malgré le contexte sanitaire si difficile que nous connaissons depuis deux ans maintenant, cette première réunion intergouvernementale d'experts en matière de lutte contre la criminalité environnementale.

J'ai tenu à être présente parmi vous aujourd'hui, alors que s'ouvrent vos travaux, afin de témoigner, au nom de mon gouvernement, de l'importance que la France attache à la lutte contre ce fléau.

Notre planète, notre environnement, sont des biens communs dont nous avons trop longtemps négligé la valeur, oubliant parfois que la préservation de ce qui appartient à tous relève également de la responsabilité de tous. Cette époque, j'en ai la conviction, est révolue.

La nécessité d'agir avec détermination, de manière urgente et décisive, contre le réchauffement de la planète et la perte de la biodiversité, dont les effets se font sentir chaque jour davantage fait aujourd'hui, heureusement, l'objet d'un consensus établi au sein de la communauté internationale.

Les engagements pris la semaine dernière à Brest dans le cadre du « One Ocean Summit », où je me trouvais aux côtés du Président de la République Emmanuel Macron, confirment que même s'il reste évidemment un important chemin à parcourir, nous avançons dans la bonne direction.

Une prise de conscience similaire est également indispensable s'agissant des dangers que font peser sur l'avenir de notre planète les actions prédatrices conduites par certains réseaux criminels organisés.

Qu'elles prennent la forme du trafic d'espèces sauvages, de l'exploitation forestière illégale, de la pêche illégale, du trafic illégal de déchets ou de l'exploitation illégale de minerais, ces activités ont en commun de mettre en danger de manière inacceptable la biodiversité et la survie de nos écosystèmes, mais également notre santé, notre prospérité et notre sécurité collective.

L'enjeu est immense, face à une criminalité environnementale qui génère chaque année des centaines de milliards de dollars.

Pourtant, ces activités criminelles n'ont jusqu'à présent pas suscité la mobilisation qu'elles méritent de la part de la communauté internationale. Les criminels œuvrent aujourd'hui dans une large impunité, profitant souvent de

l'absence d'incrimination spécifique de ces crimes, du manque de formation ad hoc des forces de l'ordre et des lacunes d'une coopération internationale encore trop peu développée dans ce domaine.

Ces groupes s'enrichissent en privant au passage les Etats et les populations des retombées financières liées à l'exploitation légale de leurs ressources nationales. Et il est avéré que certains d'entre eux n'hésitent pas à utiliser la manne qu'ils retirent de leurs crimes contre l'environnement pour financer d'autres activités criminelles, voire parfois terroristes.

Face à l'acuité de cette menace, la France a choisi de s'engager de manière déterminée contre la criminalité environnementale. Au niveau national d'abord, nous avons structuré nos institutions autour de deux Offices centraux appuyés par des juridictions judiciaires centralisées afin de renforcer notre capacité à traiter, sur l'ensemble du territoire, les affaires les plus complexes d'atteinte à l'environnement. Cette structuration institutionnelle s'est accompagnée d'un renforcement de notre cadre juridique national avec l'adoption, le 22 août 2021, de la loi « climat et résilience » que j'ai moi-même portée et qui crée, pour la première fois en France, un délit de mise en danger de l'environnement.

Au niveau européen, la lutte contre la criminalité environnementale figure parmi les priorités que la France portera durant son semestre de Présidence du Conseil de l'Union européenne, notamment à travers la révision de la directive européenne de 2008 relative à la protection de l'environnement en matière pénale.

Au niveau international enfin, où nous avons obtenu au cours des trois dernières années d'importants progrès permettant d'aboutir à une définition consensuelle et à une reconnaissance collective de la gravité de la criminalité environnementale. Ces avancées, je tiens à le souligner, ont notamment été permises grâce aux efforts déployés par l'ONUDD, dont je salue le rôle moteur et avec lequel la France s'engage, aujourd'hui, à renforcer dans la durée son partenariat pour lutter contre ce fléau, dans le cadre d'un plan d'action conjoint que je signerai dans quelques minutes avec sa Directrice exécutive.

Ces avancées sont essentielles, mais il nous faut désormais aller plus loin, et c'est là tout l'enjeu de vos travaux. Que vous soyez magistrats, policiers ou diplomates, que vous représentiez des organisations internationales, des agences de développement ou des services étatiques, vous avez tous en commun d'être en première ligne dans la réponse concrète que nous pouvons apporter pour lutter contre cette criminalité.

Les échanges que vous allez tenir dans le cadre de cette première session d'expert permettront d'objectiver la réalité de la menace, de procéder à des échanges de meilleures pratiques, d'identifier les pistes les plus pertinentes pour renforcer l'incrimination de ces activités et d'intensifier, grâce au réseau que vous allez créer, la coopération internationale entre les services judiciaires et policiers.

Un tel échange est crucial pour alimenter la prise de décision politique et la dynamique internationale que, j'en prends l'engagement devant vous, la France continuera de porter.

Car la mobilisation collective dont vous êtes partie intégrante est plus nécessaire que jamais, pour préserver l'héritage écologique que nous léguerons à nos enfants.

Je vous adresse donc tous mes vœux de réussite pour ces trois jours de travaux !